



LE 6 FÉVRIER 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 6 février 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

7979-060217 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis janvier 2017

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire janvier 2017

7980-060217 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

7981-060217 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à

l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017.

7982-060217 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1700070 à 1700126	119 032,55 \$
Journal des chèques 1700127 à 1700178	430 135,67 \$
Journal des chèques 1700179 à 1700189	168 558,28 \$
Journal des chèques 1700190 à 1700199	69 606,18 \$
Journal des chèques 1700200 à 1700222	265 561,32 \$
Journal des chèques 1700223 à 1700277	63 041,62 \$

7983-060217 **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA – PRÊT DE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement le local C-9 à la Régie intermunicipale de l'aréna pour la tenue d'une réunion le 8 février 2017.

7984-060217 **PRÊT ÉQUIPEMENT – FÊTE DE QUARTIER**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner la décision de prêter des cônes orange pour la tenue d'une fête de quartier qui avait lieu le 4 février 2017.

7985-060217 **PAIEMENT DES RÈGLEMENTS 1171 (37 221 \$) ET 1178 (20 061 \$) À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de payer, à même le surplus accumulé non affecté les règlements no 1171 au montant de 37 221 \$ et 1178 au montant de 20 061 \$.

7986-060217 **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA – CRÉDIT POUR TRAVAUX DE RÉPARATION DU BRIS D'EAU (COÛTS 5 342,38 \$ + TAXES) – RABAIS DE 1945,80 \$ REPRÉSENTANT LES COÛTS DE MACHINERIE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder un crédit de 1 945,80 \$ représentant le coût de la location de l'équipement relativement au bris d'eau survenu à l'aréna. La facture sera donc de 3 396,58 \$ plus les taxes applicables.

7987-060217 **ARC-EN-SONS - COMMANDITE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter un encart publicitaire d'une (1) page couleur au montant de 275,00 \$ soit la dernière page du programme.

7988-060217 **REGROUPEMENT SKI DE FOND ET RAQUETTES – PRÊT SALLE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prêter gratuitement le rez-de-chaussée ainsi que les salles 1 et 2 du Centre multifonctionnel le 5 avril 2017.

7989-060217 **TANYA KELSO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROFOOT ENGLAND TOUR 2017**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Tanya Kelso pour sa participation au Profoot England Tour 2017;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses jeunes dans l'atteinte de leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser à Mme Tanya Kelso la somme de 500 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2017.

7990-060217 **AUGMENTATION SALARIALE – ARCHIVISTE (ARIANE KIROUAC)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'augmenter le salaire de Mme Ariane Kirouac, archiviste de 1,08 \$/heure.

7991-060217 **LOCATION PHOTOCOPIEUR TOSHIBA**

ATTENDU que le photocopieur actuel a été acheté en 2010 et qu'il a presque 2 millions de copies d'effectuées;

ATTENDU les différents problèmes techniques, la fin de son contrat de service et l'augmentation des coûts de la copie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser la location d'un photocopieur de marque Toshiba au coût de 683,97 \$ trimestriellement pour une durée de 66 mois.

7992-060217 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RODÉO MONT STE-ANNE DU 20 AU 23 JUILLET 2017 ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT**

ATTENDU l'évènement qui se tiendra du 20 au 23 juillet 2017;

ATTENDU les retombées économiques envisagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de verser la somme de 5 000 \$ en souscrivant à une commandite OR VIP;
- b) d'autoriser le prêt d'équipement, si disponible;
- c) d'autoriser la main-d'œuvre (étudiants), si possible pour le ramassage du site.

7993-060217 **ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Ville de Beaufré a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beaufré souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Ville de Beaufré adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Monsieur Pierre Renaud, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Ville de Beaufré, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Monsieur Pierre Renaud, maire, agisse à titre de représentant de la Ville de Beaufré dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

7994-060217 **DÉCÈS DE M. RAYMOND BOUDREAULT – DON**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de faire un don à la Fondation de l'hôpital Ste-Anne de Beaufré au montant de 75 \$.

7995-060217 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS ÉOLIEN DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AU MONTANT DE 5 000 \$ POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière dans le fonds éolien de La MRC de la Côte-de-Beaufré au montant de 5 000 \$ pour la fête de la St-Jean-Baptiste à Beaufré.

DEMANDE DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE ET RÉVOCATION DES ADMINISTRATEURS.

ATTENDU QUE la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la FQM;

ATTENDU QU'à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

ATTENDU QUE la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

ATTENDU QUE le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la Politique sur l'éthique et la déontologie (la « Politique ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

ATTENDU QUE le 1er septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la Politique notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

ATTENDU QUE le 1er décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la Politique de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

ATTENDU QUE le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

ATTENDU QUE la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

ATTENDU QUE ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

ATTENDU QUE ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent, de l'avis de la municipalité, une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

ATTENDU QUE les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la municipalité fait partie;

ATTENDU QU'il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement:

QUE la municipalité requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;

QUE l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :

- « 1. ouverture de l'assemblée;
2. vérification de la convocation et du quorum;
3. nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
4. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la Politique;
5. révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
6. élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
 - a) choix d'un président d'élection;
 - b) mise en candidature;
 - c) élection des administrateurs;
7. levée de l'assemblée. »

QUE les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par la municipalité pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

QU'IL soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;

QUE la municipalité mandate son maire, ou M. Serge Simard, maire suppléant, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

7997-060217 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ (E) À L'ADMINISTRATION**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à procéder à l'affichage d'un poste de préposé (e) à l'administration.

7998-060217 **FIN D'EMPLOI JOURNALIER OPÉRATEUR SURNUMÉRAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer une entente de fin d'emploi avec M. Réjean Boucher.

7999-060217 **PROJET DE CONSTRUCTION – 240, RUE ST-ÉMILE**

Attendu que le propriétaire du terrain vacant connu comme étant le lot 3 682 540 a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui aura comme numéro civique le 240, rue St-Émile;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les P.I.I.A., section 12 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

8000-060217 **CHALETS MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (23, RUE DU BEAU-SOLEIL)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 23, rue du Beau-Soleil a déposé des images pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal en ajoutant une nouvelle fenêtre;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, tout projet de rénovation modifiant l'apparence extérieure de l'immeuble est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'ils assurent l'uniformité visuelle dans la forme et le choix de la fenestration qui est comparable à celle existante dans la copropriété;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation par l'ajout d'une fenêtre suivant les documents déposés.

8001-060217 **PROJET D'ENSEIGNE – ENDORPHINE (STATION MONT STE-ANNE) –
ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION**

Attendu que le propriétaire de l'entreprise Endorphine, locataire dans l'immeuble connu comme étant le 1000, boulevard du Beau-Pré, local 7106, a déposé de nouvelles images pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne suspendue au bâtiment;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de certificat est assujettie à l'approbation par le conseil suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'enseigne suivant les images déposées.

Que la résolution numéro 7920-051216 adoptée par le conseil municipal soit abrogée et remplacée suivant la présente recommandation.

8002-060217 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION ROUTE 360 ET BOUL.
BÉLANGER**

ATTENDU la résolution #7375-021115 adoptée par la Ville de Beaupré demandant au ministère des Transports d'aménager une voie protégée pour virage à gauche afin de sécuriser les usagers de la Route 360 pour les intersections des rues Dupont, Bélanger et Val-Mont;

ATTENDU la pétition de citoyens de Beaupré déposée lors de la séance du conseil municipal du 6 février dernier demandant au ministère des Transports l'installation de feux de circulation au coin de la Route 360 et du Boul. Bélanger;

ATTENDU que l'achalandage est de plus en plus grandissant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'examiner la problématique à cette intersection et d'étudier la possibilité d'y installer des feux de circulation afin d'améliorer la sécurité des usagers.

8003-060217 **EMBAUCHE COORDONNATRICES CAMP D'ÉTÉ 2017**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires suivant la politique salariale en vigueur :

Mélodie Marin, coordonnatrice de camp de jour
Mireille Cloutier-Tremblay, coordonnatrice adjointe

1^{re} année
3^e année

8004-060217 **ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE À LA PROGRAMMATION
ET VIE COMMUNAUTAIRE ET AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT
DE TRAVAIL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- Que Mme Marie Bourquard soit engagée à titre de coordonnatrice à la programmation et à la vie communautaire;
- Que la date de début d'emploi soit le 2 février 2017;
- Que le salaire corresponde à l'échelon 1 soit 55 906 \$;
- D'autoriser M. Pierre Renaud, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat de travail.

8005-060217 **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTIS-
SEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF :
POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription madame Caroline Simard, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leita, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

8006-060217 **FADOQ 35^E ANNIVERSAIRE - PRÊT SALLE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement une salle du Centre Multifonctionnel pour le 35^e anniversaire de la FADOQ qui se tiendra le 28 octobre 2017.

8007-060217 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE LIEUTENANT POMPIER À TEMPS PARTIEL SECTEUR BEAUPRÉ SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de lieutenant pompier à temps partiel pour le secteur Beauré- Saint-Joachim.

8008-060217 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE LIEUTENANT POMPIER À TEMPS PARTIEL SECTEUR ST-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de lieutenant pompier à temps partiel pour le secteur Beauré-St-Tite-des-Caps.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Dépôt d'une pétition des citoyens de Beauré au ministère des Transports pour la sécurisation de la Route 360 et le boul. Bélanger.

8009-060217 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale